

MEMOIRE DE MAITRISE ES-SCIENCES
ET TECHNIQUES DE L'ACTIVITE
PHYSIQUE ET DU SPORT
(S.T.A.P.S)

THEME :

PROBLEMATIQUE DE L'ENSEIGNEMENT DE
L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
DANS LES ÉCOLES NATIONALES
SUPÉRIEURES DE L'UNIVERSITE
CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR

Présenté par :

ABDOULAYE DIOUF
Né le 27 Juin 1967 à Tambacounda

Directeur de Mémoire
Abdoul Wahib KANE
Professeur à l'I.N.S.E.P.S

Année Universitaire 1995

**MEMOIRE DE MAITRISE ES-SCIENCES
ET TECHNIQUES DE L'ACTIVITE
PHYSIQUE ET DU SPORT
(S.T.A.P.S)**

THEME :

**PROBLEMATIQUE DE L'ENSEIGNEMENT DE
L'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
DANS LES ECOLES NATIONALES
SUPERIEURES DE L'UNIVERSITE
CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR**

Présenté par :

ABDOULAYE DIOUF
Né le 27 Juin 1967 à Tambacounda



Directeur de Mémoire
Abdoul Wahib KANE
Professeur à l'I.N.S.E.P.S

Année Universitaire 1995

DEDICACES

- **A mon père, ma mère et toute ma famille pour leur soutien**
- **A mes amis Papis, Baldé et Chérif**
- **A mes camarades de promotion**
- **A toute le personnel de l'INSEPS**

REMERCIEMENTS

- **A Monsieur Abdoul Wahid KANE qui a rédigé ce travail**
- **A l'ensemble du corps professoral de l'INSEPS**
- **Aux directeurs personnels et étudiants des Ecoles Nationales Supérieures de l'Université**
- **A Madame SARR, née Josephine DIOH à l'INSEPS**
- **A Mme Ciré DIEME, Secrétaire au COUD**
- **A Cheikh FALL, au Ministère des Finances**
- **A tous ceux qui de près ou de loin ont contribué à la réalisation de ce document**

INTRODUCTION

I - REVUE THEORIQUE

I.1 - Des pratiques corporelles au concept d'Education Physique

I.1.1 - Rappels historiques

I.1.2 - Tendances actuelles

I.2 - L'E.P.S dans le système éducatif sénégalais

I.2.1 - Genèse et évolution d'une pratique

I.2.2 - Objectifs de l'E.P.S au Sénégal

II - METHODOLOGIE

II.1 - Présentation du champ de l'étude

II.1.1 - L'UCAD : une vocation et des objectifs

II.1.2 - Les structures d'enseignement et de recherche :
organigramme

II.1.3 - Les écoles nationales supérieures de l'Université

II.2 - Démarche méthodologique (Procédé)

II.2.1 - Questionnaire

II.2.2 - Guide d'entretien

III - ANALYSE ET DISCUSSION DES DONNEES

III. .1 - Les ressources matérielles et humaines

III. .2 - Les résultats de l'enquête

CONCLUSION

ANNEXES

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

INTRODUCTION

"Tout être humain a le droit fondamental d'accéder à l'éducation physique et au sport, qui sont indispensables à l'épanouissement de sa personnalité" proclame la charte internationale de l'Education Physique et du Sport (1)

Cette déclaration est révélatrice de la place que la société moderne accorde à l'Education Physique et Sportive (E.P.S). dans le processus de développement de tout individu. Aujourd'hui en effet, l'EPS est envisagée comme un des moyens essentiels de l'épanouissement de l'homme parce que s'adressant à sa totalité, à travers ses composantes biologiques, cognitives, sociales, affectives...

A ce titre, l'institution scolaire avec son système d'organisation et ses traditions, constitue un cadre propice à l'accomplissement de toutes les missions dévolues à l'EPS. Ainsi, comme "discipline d'enseignement, l'EPS propose en favorisant le développement et l'entretien organiques et moteurs , l'acquisition de connaissances et la construction de savoirs permettant l'organisation et la gestion de la vie physique à tous les âges..."(2). Ceci fait d'elle, la seule discipline présente à tous les niveaux de notre système éducatif : du préscolaire au supérieur.

Cette présence de l'EPS dans le système global d'éducation "doit établir l'équilibre et renforcer les liens entre les activités physiques et les autres éléments de l'éducation " (3). Pour cela, des programmes ont été élaborés et qui tiennent compte des objectifs généraux de l'EPS d'une part, et des caractéristiques de chaque échelon du système éducatif de l'autre. Ces programmes sont bien spécifiés dans un recueil de textes (4) qui régit l'enseignement de l'EPS du préscolaire au supérieur en passant par le secondaire. Selon ces textes, "l'enseignement de l'EPS constitue un levier puissant au développement économique, culturel et social ; et la réalisation de cette oeuvre résulte d'un appel à toutes nos facultés :

- à notre intelligence, condition du savoir ;
- à notre compétence, gage du pouvoir ;
- à notre volonté, instrument de l'efficacité."

Le rôle qui revient donc à l'EPS est déterminant en l'espèce.

Qu'en est-il dès lors au niveau de l'enseignement supérieur ?

Nous constatons qu'en dépit de la place et de l'importance reconnues à l'EPS dans le développement des aptitudes physiques, intellectuelles et morales de l'homme, son enseignement n'est pas pris en compte dans le supérieur sénégalais. Ceci est repérable dans son absence dans les emplois du temps à ce niveau d'enseignement, lesquels par ailleurs offrent peu d'opportunités à une pratique même libre des étudiants (5).

Pourtant, l'enseignement de l'EPS tel qu'indiqué par la charte internationale de l'EPS et défini par les textes, contribue à la réalisation parfaite de la mission globale de l'enseignement supérieur qui est "la formation des agents de développement dont le Sénégal et l'Afrique ont besoin pour jouer un rôle significatif dans la création et le développement de la pensée et de la science universelles" (6)

La problématique de l'enseignement de l'EPS à ce niveau se pose dès lors avec acuité et ne peut manquer de nous interpeller en tant qu'élève -professeur d'Education physique et sportive.

Il s'agit pour nous de chercher les facteurs empêchant son intégration effective, donc sa meilleure prise en considération.

Dans cette perspective se posent à nous les questions suivantes:

* Faut il expliquer les limites actuelles de l'enseignement de l'EPS dans l'enseignement supérieur par des facteurs d'ordre matériel et humain?

* l'engagement de l'administration dans la matérialisation des orientations qui sont définies à l'EPS dans l'enseignement supérieur est il en cause?

* La place et l'utilité de l'EPS dans l'enseignement supérieur sont elles bien perçues par les étudiants, eux les principaux concernés?

Ce questionnement nous conduit à formuler l'hypothèse suivante:

la non prise en charge de l'EPS au niveau du supérieur relève en grande partie de la responsabilité des principaux acteurs (Administration - étudiants) , mais aussi des conditions matérielles et humaines quasi absentes dans l'ensemble.

Au contexte global de raréfaction des ressources matérielles et humaines, se posent à l'enseignement de l'Education Physiques dans les écoles nationales des résistances spécifiques engageant les principaux acteurs.

En effet, au niveau de l'administration, nous notons la non prise en compte de l'EPS dans l'élaboration des emplois du temps et dans l'organisation des concours bien que cela soit prévu par les textes. Concernant les étudiants, nous relevons un paradoxe. ils reconnaissent l'utilité de l'EPS dans leur formation, mais ne formulent aucune revendication quant aux modalités de sa prise en charge effective.

Compte tenu de l'immensité de la communauté universitaire et de la diversité de ses enseignements nous avons choisi de limiter notre étude au niveau des écoles nationales supérieures de l'Université ENSU qui sont au nombre de sept (7) :

- Ecole Polytechnique de Thiès (EPT)
- Ecole des Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes (EBAD)
- Ecole Nationale Supérieure (ENS)
- Ecole Nationale Supérieure Universitaire de Technologie (ENSUT)-
Ecole Nationale Supérieure de l'Enseignement Technique et
Professionnelle ENSETP
- Centre d'Etudes des Sciences et Techniques de l'Information
(CESTI)

Ce choix des ENSU s'explique d'une part, par leur spécificité à travers le caractère professionnel de leurs enseignements. Elle forment des

agents qualifiés à la production dans la vie active. Et de l'autre nous Notons que les études antérieures (7) consacrées à l'EPS au niveau supérieur ont surtout intéressé l'Université en général et les facultés notamment, sans tenir compte de cette spécificité des écoles nationales.

Vu son caractère particulier c'est à dire la formation de professeur d'EPS (entre autre) l'Institut National Supérieur de l'Education Populaire et du Sport (INSEPS) ne fera pas partie de l'étude.

Pour notre démarche générale, nous tentons - dans un premier temps - sur la base d'une analyse bibliographique, de saisir l'évolution de l'EPS en général, et les objectifs qui lui sont dévolus dans le système éducatif sénégalais actuel.

Par suite, nous présentons la méthodologie mise en oeuvre pour conduire notre étude avant de présenter et de discuter les résultats de notre enquête, pour enfin conclure.

NOTES DE L'INTRODUCTION

1 - Article premier de la charte internationale de l'éducation physique et du sport adoptée à la 20e session de la conférence générale de l'organisation des Nations Unies pour l'éducation , la science et la culture (UNESCO) réunie à Paris le 21 Novembre 1978.

2 - PINEAU C, Programme en EPS, Revue EPS n°245 P.60 - Janvier/Février 1994

3 - Article 2-3 de la charte internationale de l'EPS.

4 - Recueil de textes ou encore instructions officielles : voir deuxième partie.

5 - Cf. tableau 2 , deuxième partie.

6 - Loi n° 91-92 d'orientation de l'éducation nationale, adoptée par l'Assemblée Nationale en la séance du 30 Janvier 1991.

7 - Il s'agit des mémoires de maîtrise de NDAO L.(1992) et de SANGARE S. (1980). Ils se sont intéressés à la pratique des activités physiques et sportives des étudiants.

PREMIERE PARTIE : REVUE THEORIQUE

Si l'éducation Physique a acquis aujourd'hui le statut qui est le sien, il lui a fallu cependant, traversé beaucoup d'obstacles pour s'affirmer comme discipline d'enseignement. Il nous apparaît ici utile de restituer les grandes étapes de son évolution d'ensemble, pour mieux comprendre sa place actuelle dans le système éducatif sénégalais en général et dans l'enseignement supérieur en particulier

Il s'agit donc dans cette partie de retracer les grands axes de l'évolution des activités physiques de manière générale jusqu'au concept d'éducation physique et de sport. Par la suite reconnue comme discipline éducative, l'EPS fera l'objet de nombreuses tentatives pour lui fournir une définition , un statut et des objectifs.

Nous évoquons tout ceci pour en venir à la situation actuelle de l'EPS dans le système éducatif sénégalais.

I.1 - DES PRATIQUES CORPORELLES AU CONCEPT D'EDUCATION PHYSIQUE

I.1.1 - Rappels historiques

Nous n'irons chercher les origines des pratiques corporelles ni dans une quelconque contrée, ni dans les profondeurs des siècles car chaque peuple à un moment ou à un autre de son histoire, s'est adonné à des formes de pratiques physiques liées à sa tradition.

A ce titre, la lutte, le combat à mains nues ou armées remontent à des temps fort anciens (1). Il s'agit d'abord d'exercices isolés et progressivement apparaît une certaine organisation.

Ainsi toutes les sources s'accordent que c'est dans la Grèce Antique que ces pratiques corporelles se sont transformées en véritables exercices physiques du fait de leur importance sociale grandissante. Ce qui se traduit par l'apparition des Jeux Olympiques (2) en 776 av J.C. Cette étape marque un tournant dans l'évolution et l'orientation de la pratique des exercices physiques.

A Athènes, la démocratie qui a peu à peu remplacé l'aristocratie engendre au VIème siècle av J.C. l'éducation collective. L'éducation athénienne se réalise dans trois directions :

- musique - poésie -philosophie ;
- lecture -calcul ;
- gymnastique.

Cette gymnastique qui est athlétique et hygiénique recherche le courage, la santé et la beauté. Elle est donc d'essence médicale.

A Sparte, les lois imposent à tout citoyen libre d'être un soldat. Les citoyens sont formés pour l'Etat, la vertu suprême et le sacrifice pour la patrie. La pratique d'exercices physiques doit préparer dès lors à la guerre. C'est à Sparte qu'apparaît pour la première fois la gymnastique militaire. (3)

Ces apports (gymnastique médicale et militaire) en plus des exercices ou jeux (à olympie) inspirent à Plakou (4) une gymnastique éducative qui veut les transcender car ils proviennent de la même source : le bien.

Cette gymnastique éducative va connaître au travers des siècles des vicissitudes. Diversement appréhendée, elle évolue et sera prise en compte plus tard au niveau de l'école. Et ceci du fait que bon nombre d'auteurs comme LOCKE en Angleterre puis ROUSSEAU en France ont consacré des travaux à l'éducation du corps.

Ainsi si la date d'apparition du concept d'éducation physique n'est pas bien déterminée, l'expression n'est employée qu'à partir de la moitié du XVIIIe siècle et concerne "l'ensemble des préoccupations familiales et scolaires chargées d'inscrire des normes sur le corps". (5)

Dans cette EP qui prend naissance, les exercices du corps sont recueillis ici et là sans être ordonnés ni systématiquement répartis.

C'est alors que les premières méthodes prennent forme au XIXe siècle encore appelé "Siècle des lumières". Par la suite le sport constitue un élément fondamental dans cette éducation. Il est reconnu pour sa valeur éducative car permettant le développement de qualités et de valeurs positives d'une société. Il est introduit à l'école pour la première fois par Thomas Arnold (6) .Dès lors, on note une irruption du sport dans le

champ de l'éducation physique : la leçon devient progressivement une initiation sportive.

I.1.2 - Tendances actuelles de l'éducation physique et du sport

Il convient aujourd'hui de réaliser une véritable mutation c'est-à-dire abandonner les déterminants traditionnels qui étaient à la source des activités physiques (préparation militaire, thérapeutique, hygiénique...). Maintenant, l'EPS doit être définie comme une pédagogie, ce qui la place dans l'éventail des disciplines éducatives. Avec le développement des sciences humaines, la conduite individuelle et collective de l'homme est appréhendée par la psychologie, la psychanalyse, la sociologie, l'histoire, l'ethnologie... Cette irruption des sciences humaines dans l'EPS donne un éclairage original et novateur. Car pendant fort longtemps les sciences biologiques ont été les seuls appuis de l'EPS.

Tout ceci permet une meilleure connaissance de l'être humain, de ses besoins en vue de la mise sur pied de concepts pédagogiques pertinents répondant à l'identité de la discipline. A la recherche de cette identité plusieurs courants naissent. Ainsi des enseignants d'EPS tels que LEBOULCH et la psychocinétique (7) PARLEBAS et la psychomotricité (8) aux universitaires (non-enseignants d'EPS) tous tentent de montrer la place de l'EPS dans le développement et l'enrichissement de la personne.

Les différentes doctrines issues de ces travaux ne feront pas l'objet d'exposé dans cette étude. L'essentiel pour nous étant de montrer la place de l'EPS dans la formation et l'acquisition du caractère des valeurs et vertus de toutes les sociétés. En effet, toutes les études s'accordent sur la spécificité que renferme l'EPS : le corps qui la distingue fondamentalement des autres disciplines éducatives. Et que toutes les actions menées sur le corps permettent d'obtenir une transformation et un enrichissement de la personnalité dans un sens éducatif.

Son importance grandissante fait que les finalités de son action sont définies dans un recueil de textes. Au Sénégal, il s'agit des instructions officielles relatives à l'enseignement de l'EPS dans tous les ordres d'enseignement précisant ses objectifs; son organisation et ses modalités.

I.2 - L'EPS DANS LE SYSTEME EDUCATIF SENEGALAIS

I.2.1 - Genèse et évolution d'une pratique

C'est avec la colonisation que la pratique des activités physiques sous leur forme actuelle se sont imposées en Afrique et au Sénégal. Assurée par les militaires dans un premier temps, cette pratique vise la formation d'hommes robustes pour le travail (9), la destruction des valeurs culturelles traditionnelles des peuples colonisés, la préparation militaire...

Par la suite, son intégration dans le système scolaire marque une réelle volonté politique du fait du rôle reconnu de l'EPS dans la formation physique civique et morale de la jeunesse. Les leçons d'éducation physique et sportive dans les établissements d'enseignement secondaire d'Afrique Occidentale française sont assurées par des professeurs et des maîtres qualifiés, détachés de la métropole mais en nombre insuffisant (10). Pour remédier à cela, le "Centre Fédéral de la Jeunesse et des Sports" est créé à Dakar en 1952 sous la direction de deux maîtres et d'un professeur d'EP. Toujours dans cette lancée, un Mémento d'Education physique et sportive à l'usage des Ecoles Primaires est diffusé à l'usage des instituteurs et qui expose les différents objectifs physiques et moraux à atteindre au cours des séances d'EP.

Tout cela dénote une réelle volonté politique de promouvoir l'EPS.

Après les indépendances il n'y a pas eu de changements dans l'organisation et l'enseignement de l'EPS. Pour marquer une rupture avec ce système et mettre sur pied une nouvelle base permettant une meilleure prise en compte de l'EPS, un décret relatif à son enseignement dans tous les cycles est pris en Octobre 1973 (11). Ce décret répond en partie aux

recommandations de la loi d'orientation de l'éducation nationale (12) de Juin 1971.

Par ailleurs, avec la création du Centre National d'Education Populaire et du Sport (CNEPS) (13) et plus tard de l'Institut National Supérieur de l'Education Populaire et du Sport (INSEPS) (14), l'Etat sénégalais montre ainsi sa volonté de doter l'EPS d'un personnel qualifié par la formation de cadres compétents (professeurs et maîtres d'EPS).

I.2.2 - Objectifs de l'EPS suivant des différents niveaux d'enseignement

I.2.2.1 - Les différents niveaux d'enseignement

Il convient de préciser que notre système éducatif est organisé en différents cycles par la loi d'orientation de l'Education Nationale. Ces cycles sont fixés selon l'âge des enseignés et le type de formation.

* Un cycle fondamental subdivisé en :

- éducation préscolaire ;
- éducation polyvalent unique et comprenant : un enseignement élémentaire et un enseignement moyen.

* Un cycle secondaire et professionnel qui comporte :

- un enseignement secondaire général ou technique ;
- une formation professionnelle.

* Un enseignement supérieur.

Au niveau de chaque cycle, les objectifs de l'EPS sont définis par les instructions officielles.

I.2.2.2 - Les Instructions Officielles

Elles comprennent : - la loi d'orientation , des décrets, des lettres-circulaires, des circulaires interministérielles et des recommandations.

Tous ces textes ont pour but de déterminer l'organisation et l'enseignement de l'EPS du Primaire au Supérieur.

En ce qui nous concerne, d'après le décret n° 73-896 du 1er Octobre 1973, l'enseignement des activités physiques et sportives est obligatoire dans toutes les classes de l'enseignement moyen et secondaire général et technique, ainsi que dans l'enseignement supérieur. A cet effet, une circulaire interministérielle datant du 30 Janvier 1974 en vue de l'application de ce décret, fixe trois objectifs généraux de l'enseignement de l'EPS :

- le développement organique et foncier ;
- l'éducation motrice fondamentale ;
- le développement des qualités de caractère.

Cependant à chaque niveau d'enseignement, des objectifs spécifiques ont été définis.

ENSEIGNEMENT MOYEN

L'initiation systématique par l'apprentissage des gestes essentiels et leur perfectionnement, le développement des qualités de caractères (en deux séances courtes plus une séance longue par semaine) sont retenues.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

La pratique sportive organisée, orientée puis optionnelle par le perfectionnement des acquisitions précédentes et la spécialisation (en deux séances longues par semaine) est envisagée.

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Les objectifs sont :

- la pratique et la préparation de la compétition afin de maintenir au plus haut niveau l'élite scolaire qui s'est dégagée au cours des années précédentes ;
-

- la pratique optionnelle des sports les plus courants, facteurs de détente d'équilibre et de préparation aux loisirs futurs de la vie professionnelle.

Pour cela, une demi-journée supplémentaire est réservée par le doyen de chaque faculté aux activités physiques et sportives APS, afin qu'elles puissent être pratiquées par les étudiants qui ne sont pas concernés par les compétitions du mercredi après-midi (15).

L'enseignement des APS est assurée par des professeurs et maîtres d'EPS.

Tout ceci montre que l'Etat sénégalais fait des efforts pour impulser le développement de l'EPS à travers des grandes orientations menées par les départements spécialisés du Ministère de la Jeunesse et des Sports. Ce qui se traduit par sa prise en compte dans tous les plans de développement (16) depuis notre indépendance.

La loi portant charte du Sport (17) démontre aussi, si besoin en est, l'intérêt que les autorités politiques portent à l'EPS, en la rendant obligatoire dans tous les ordres d'enseignements.

Toutefois, on note un écart entre l'énoncé de ces objectifs et leur réalisation effective.

Ainsi au niveau de l'enseignement supérieur, les étudiants ne disposent pas d'un après-midi libre pour leur pratique sportive. Mieux, par rapport aux besoins actuels dea étudiants, ces objectifs paraissent limités ; d'autant plus qu'ils ne sont pas en adéquation avec le cursus, la formation des étudiants. Ceci est nettement visible au niveau des écoles nationales supérieures d'université qui sont des établissements spécialisés chargés de la formation professionnelle. Les textes officiels les ignorent totalement, ce qui dès lors mérite réflexion.

NOTES DE LA PREMIERE PARTIE

1 - Thomas R. : l'Education Physique, collection Que sais-je ? PUF, 1991, Pg 5

2 - Idem ; pg 5

3 - ULMAN J. : De la Gymnastique aux sports modernes, 2e édition VRIN 1979 p 13

4 - Idem , note n° 1 pg 11

5 - Bernard M. "Itinéraire d'un concept", Revue Esprit, n ° 446, Mai 1975, pg 704

6 - THOMAS Arnold (1795- 1842) est souvent cité comme celui qui est à la base du sport anglais. Directeur de l'école de Rugby (1828). Son innovation consiste en fait à laisser une grande liberté aux élèves. cf notes N°1 pgs 19, 22.

7 - Il développe ses conceptions de l'EP après une série de travaux et qualifie sa méthode de psychocinétique. Cette dernière utilise comme matériaux pédagogiques le mouvement humain sous toutes ses formes et s'appuie sur une psychologie unitaire de la personne. LEBOULCH apparaît comme une des premiers éducateurs physiques à faire appel aux sciences humaines.

8 - Pierre PARLEBAS, dans une série d'articles parus dans la revue Education physique et sport, plaide pour la reconnaissance d'une dimension sociale dans la motricité et étudie les jeux collectifs s'intéressant notamment aux rôles et aux réseaux de communication. Ces deux semblent être les enseignants qui ont le plus influencé les étudiants et les professeurs d'EPS. Mais notons qu'il en existe d'autres tels que Mérand, Pociello, Edgard THIL...

9 - Deville Danthu B. : Sport, véhicule et révélation politiques : exemple du Sénégal de 1945 à 1960 ; Université de Aix en Province Marseille 89, mémoire de maîtrise ; pg 77

10 - Idem note 9

11 - Il y a eu d'abord une circulaire interministérielle n° 00042 du 16 Mai 1973 (MEN - SEJS) relative à l'enseignement des activités physiques et sportives dans l'enseignement primaire, élémentaire et les classes de transition. Ensuite le décret n° 73-896 du 1er Octobre 1973 relatif aux activités physiques et sportives dans l'enseignement moyen et secondaire, général et technique et dans l'enseignement supérieur.

12 - Une nouvelle loi a été promulguée en 1991 par l'Assemblée Nationale, remplaçant celle de Juin 1971.

13 , 14 - Le CNEPS et l'INSEPS sont les deux écoles qui forment le personnel enseignant et les responsables administratifs (Inspecteurs en charges de la promotion de l'EPS).

15 - Article 10 du décret n°73-896 du 1er Octobre 1973.

16- BOB F. : l'E.P et le Sport au Sénégal : Situation actuelle et perspectives, communication faite au conseil économique et social le 19 Avril 1984.

17 - La loi n° 84-59 portant charte du sport au Sénégal a été promulguée par l'Etat le 23 Mai 1984. En effet, le Sénégal souscrit pleinement à la charte internationale de l'EP et du Sport.

DEUXIEME PARTIE : METHODOLOGIE

Nous venons de présenter les objectifs qui sont dévolues à l'EPS dans le système éducatif sénégalais en général et dans l'enseignement supérieur en particulier.

Il s'agit de voir maintenant le niveau réel de la réalisation de ces objectifs, à partir de l'observation de la pratique concrète de l'EPS à ce niveau du système éducatif. Pour ce faire, il nous faut avant tout présenter la démarche méthodologique mise en oeuvre pour notre étude.

Dans cette perspective, nous jugeons nécessaire de présenter d'abord le champ de l'étude. La présentation du champ d'étude correspond en effet à la description et à l'organisation des études dans les ENSU, à montrer les spécificités qu'elles renferment par rapport aux facultés et autres instituts de la communauté universitaire. Ensuite, nous exposerons les procédés utilisés pour l'enquête effectuée auprès des principaux acteurs : les étudiants et les administrations.

II.1 - PRESENTATION DU CHAMP D'ETUDE

Le Sénégal compte deux universités :

- l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar (UCAD)
- l'Université de Saint-Louis.

La première est constituée de facultés, d'écoles nationales et d'instituts, tandis que la seconde est constituée uniquement d'unités d'enseignement et de recherche (UER). L'objet de notre étude se trouvant être les ENSU, nous nous intéresserons dès lors à l'UCAD ; nous définirons sa mission, présenterons ses structures d'enseignement et ses écoles nationales.



II.1.1 - L'Université Cheikh Anta Diop : une vocation et des

objectifs

Fondée le 24 Février 1957, l'UCAD est la plus ancienne des universités d'Afrique Noire et l'une des plus prestigieuses et des mieux équipées. C'est une université régionale de développement pourvue de structures multidisciplinaires de formation avec des filières de troisième cycle appropriées d'enseignement et de recherche.

Son ambition affirmée d'être un pôle régional de compétence pour le développement, l'a constamment fait apparaître comme un réel facteur d'intégration africaine. Cette vocation de l'UCAD d'être une université de développement s'appuie sur l'enseignement et la recherche nourris par une politique de coopération large et dynamique

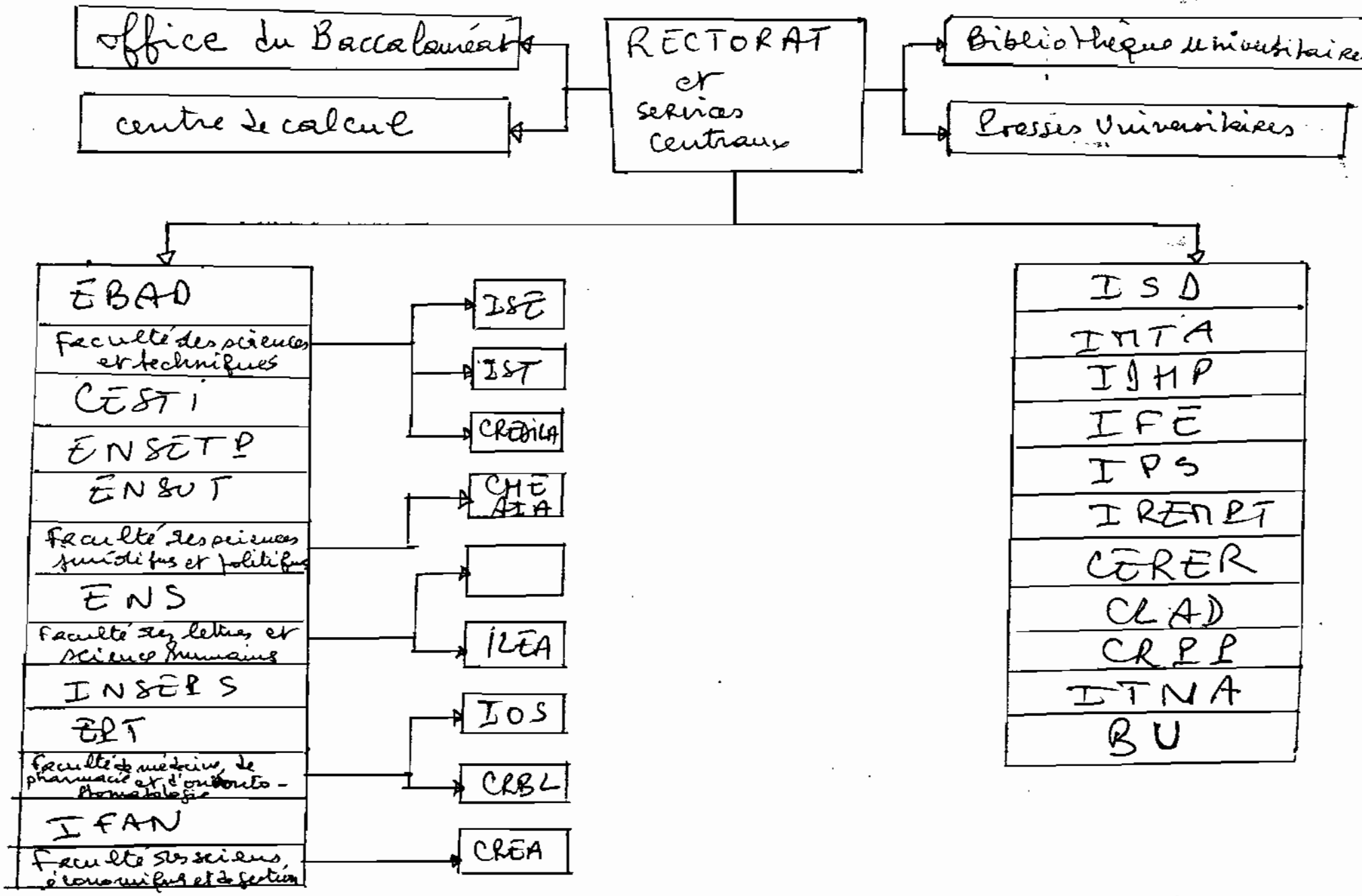
De même, fidèle à sa vocation régionale, l'UCAD tisse des liens étroits de coopération avec l'Afrique noire et l'Afrique du Nord, dans les aires anglophones comme dans celles francophones. Ces liens sont d'autant plus importants aujourd'hui qu'ils obéissent à des impératifs de développement communs à tous ces pays et tendent à étendre et consolider la politique d'intégration africaine et valoriser les ressources propres à l'Afrique par la mise à profit de tout son potentiel scientifique.

II.1.2 - Structures d'enseignement et de recherche: Organigramme

(1)

II.1.3 -Présentation et description des écoles nationales supérieures d'université

Ce sont des établissements ayant un statut de faculté par conséquent représentés à l'Assemblée de l'Université au même titre que cette dernière. Ils ont une autonomie de fonctionnement dévolue à un Conseil d'Administration et un Conseil Pédagogique. Aussi, ils comprennent plusieurs départements ayant chacun en charge une spécialité bien définie. De manière générale; ces écoles reçoivent les élèves provenant des séries



II - 2 : Structures d'enseignement et de recherche : Organigramme

ayant les mêmes matières dominantes qu'elles et après concours. Une limite d'âge est également imposée aux candidats.

II.1.3.1 - Le CESTI

Le cycle complet des trois années (pour les bacheliers toutes séries et professionnels de l'information) ou de deux ans (pour les titulaires d'une licence) conduit à un diplôme professionnel habilitant aux carrières de l'information (presse écrite, radio ou télévision).

Au niveau de chaque année, des objectifs précis sont définis comme suit :

1ère Année : donner aux étudiants une formation générale en adéquation avec le milieu socio culturel et des méthodes de travail adaptées à la profession de journaliste, tout en les initiant à la pratique de l'information et de la communication.

2ème Année : donner aux étudiants une formation complémentaire dans les disciplines socio-économique et une formation polyvalente de base en presse écrite et en presse électronique. La deuxième année insiste sur l'enseignement professionnel.

Les deux premières années constituent un tronc commun.

3ème Année : elle est plus professionnelle et vise à donner une formation pratique aux étudiants doit en presse électronique, en intégrant la formation générale et la formation professionnelle.

A noter aussi l'introduction en 1984-1985 de l'enseignement du droit de la presse en 2ème et 3ème années.

Par ailleurs, le CESTI dispense en collaboration avec l'organisation mondiale de la santé (O.M.S.) un cours "Information et Education pour la Santé" (IES) en 1ère et 2ème années.

II.1.3.2 - L'EBAD

L'EBAD a pour mission la formation et le perfectionnement d'archivistes, de bibliothécaires et de documentalistes. L'EBAD assure les enseignements suivants dans les premiers et second cycles :

Le Premier Cycle comprend deux années d'études et comporte trois filières de formation :

- Archivistes ;
- Bibliothécaires ;
- Documentalistes.

Le Second Cycle assure la formation en deux années de spécialistes de haut niveau (conservateurs) dans les domaines des archives, des bibliothèques et de la documentation.

L'admission se fait exclusivement par voie de concours. Le premier cycle est réservé aux bacheliers ; le second cycle aux titulaires d'une licence ou d'une maîtrise.

II.1.3.3 - L'ENS

L'ENS assure la formation des professeurs de l'enseignement moyen et secondaire (PEM et PES) et de collège d'enseignement moyen (P. CEM) et celle des cadres de contrôle de l'enseignement (Inspecteurs et inspecteurs adjoints).

Pour cela l'ENS comprend trois sections :

- * F1 qui forme les professeurs avec différents niveaux :
 - F1A = Niveau licence plus une année de formation ;
 - F1B = Niveau Maîtrise plus deux années de formation ;
 - F1C = Niveau Baccalauréat (séries A, C, D, E) plus deux ans de formation.

- * F2 qui assure la formation des inspecteurs titulaires et adjoints ;

*F3 qui assure la formation des Normaliens Instituteurs et la formation-relève.

Peuvent être admis dans la section des Normaliens instituteurs (NI), les instituteurs titulaires du CAP et du baccalauréat des séries A, C, D, E qui ont subi avec succès le concours d'entrée à l'ENS et qui se destinent au Professorat de l'enseignement moyen.

II.1.3.4 - L'ENSETP

L'ENSETP a pour mission de former :

* les professeurs de l'enseignement technique et de la formation professionnelle chargés d'enseigner les disciplines techniques théoriques et pratiques ;

* des cadres de contrôle (inspecteurs de spécialités).

Elle comporte trois sections :

- Section industrielle qui accueille les candidats titulaires du baccalauréat série E ou F

- Section économie familiale qui reçoit les titulaires du baccalauréat C ou D ;

- Section sciences économiques qui accueille les titulaires du baccalauréat B ou G2.

Le premier cycle dure deux ans et le second trois ans.

II.1.3.5 - l'ENSUT

L'ENSUT assure la formation de techniciens supérieurs dans les domaines de l'industrie et de la gestion des entreprises. Il est le seul établissement supérieur du Sénégal à assurer cette formation pour le secteur industriel et tertiaire.

Elle comporte deux cycles et l'admission se fait sur tests psychotechniques parmi les candidats titulaires du baccalauréat de l'une des séries suivantes :

- Séries B, C, D ou G pour la division tertiaire ;
- Séries C, D, E, ou F pour la division industrielle.

II.1.3.6 -L'EPT

L'EPT forme des ingénieurs de conception pour le développement. Elle comprend trois départements :

- le département du tronc commun ;
- le département du génie civil ;
- le département du génie électromécanique

Elle comporte deux cycles et seuls les titulaires du bac C ou EM peuvent passer le concours.

II.1.3.7 - L'INSEPS

L'INSEPS assure la formation des :

- professeurs d'Education Physique et Sportive ;
- techniciens supérieurs en sport ;
- techniciens supérieurs en activités socio-éducatives ;
- inspecteurs d'Education Populaire, de la Jeunesse et des Sports : administration, gestion et contrôle des activités physiques, sportives et socio-éducatives.

Une formation professionnelle de 2 ans après la maîtrise sanctionnée par le Certificat d'aptitude du professorat d'éducation physique et sportive (CAPEPS) ou en animation socio-éducative et exigée des étudiants se destinant à l'enseignement secondaire ou à l'animation socio-éducative.

Pour le département d'administration, de gestion et contrôle, la durée des études est de 2 ans . L'admission se fait par orientation après

tests parmi les titulaires du baccalauréat toutes séries confondues. Un concours professionnel est ouvert aux agents de la hiérarchie B en activité depuis 4 ans.

La description ainsi faite nous permet de comprendre les secteurs d'intervention des cadres issus de ces écoles. Ainsi, journalistes bibliothécaires, archivistes, professeurs, techniciens supérieurs et ingénieurs ne représentent -ils-pas des filières indispensables pour le développement d'un pays ? Dès lors il serait intéressant de savoir en quoi l'éducation physique peut contribuer à l'accomplissement de leur profession.

II.2 - PROCEDE

Deux procédés sont utilisés pour notre enquête. Nous avons choisi de nous adresser par questionnaire (annexe 4) aux étudiants vu leur nombre et par entretien (annexe 2) aux différentes administrations.

II.2.1 - Le questionnaire

II.2.1.1 - Elaboration

Partant de notre problématique et de notre hypothèse, nous avons élaboré un questionnaire qui se structure en quatre parties:

* Première partie : Caractères généraux :

Elle comprend neuf (09) questions fondées sur la prise en compte des variables ci après :

- l'âge ;

- le sexe ; ces deux variables sont d'une importance capitale dans toutes enquêtes notamment celles psychosociales ;

- la nationalité (sénégalaise ou étrangère) qui nous permet d'apprécier les différences éventuelles de point de vue suivant l'origine des étudiants.

- l'école, c'est à dire l'établissement fréquenté

- la classe : sans doute d'une école à une autre d'un cycle à un autre les spécificités, les réalités et/ou les besoins des étudiants seront différents .

- la résidence (internat ou externat) : la nature du régime peut également influencer les points de vue des étudiants.

- le cursus qui nous renseigne sur la nature du concours d'entrée dans l'école (professionnel ou direct). A ce niveau, il s'agit de voir s'il y a un écart de vision entre ces deux catégories.

- la durée de l'expérience professionnelle = durée 1 : cette variable nous permet de juger de la portée éventuelle de la rupture avec le milieu scolaire.

- le temps séparant l'année d'obtention du bac et l'admission au concours = durée 2. Cette variable nous permet de savoir si l'étudiant a fréquenté un autre établissement (faculté par exemple) ou s'il vient directement de la terminale.

Deuxième partie : Vécu scolaire en EPS

Cette partie comprend quatre questions autour des variables suivants :

- * la régularité aux cours d'EPS;
- * les dispenses obtenues ;
- * le degré de satisfaction par rapport aux cours d'EPS ;
- * la place que l'étudiant accorde à l'EPS dans le système d'enseignement.

Nous pensons que le vécu de l'élève en EPS peut en grande partie influencer l'attitude qu'il aura envers cette discipline dans sa formation professionnelle.

Troisième partie : Vécu actuel

Cette partie comprend sept (7) questions et nous donne des renseignements sur le niveau de pratique actuelle, les modalités spécifiques de cette pratique (lieu, moment...) et surtout la conception que les étudiants ont de l'EPS. Les variables sont :

- la place qu'ils accordent à l'EPS dans la formation
- le responsable de l'organisation des manifestations physiques et sportives dans l'école ;
- le niveau de pratique libre de l'étudiant ;
- le (s) moment (s) de la journée où il pratique ;
- le (s) lieu (x) de sa pratique ;
- le caractère des compétitions auxquelles il participe : l'institution ;
- les types d'activités qu'il pratique.

Quatrième partie : Critiques et Propositions

Composée d'une question ouverte, elle offre une opportunité à l'étudiant d'émettre des critiques objectives puis de dégager des suggestions qui lui paraissent nécessaires au meilleur développement de l'EPS dans le cadre de leur formation.

II.2.1.2 - Pré-test

Le questionnaire ainsi élaboré, nous avons procédé par la suite à un pré-test. A cet effet, un échantillon de vingt (20) étudiants a été choisi à l'Ecole Nationale des Travailleurs Sociaux et Spécialisés (ENTSS) pour tester le niveau de clarté du document et de compréhension de la part des étudiants.

L'ENTSS présente l'avantage d'être aussi une école du Supérieur (niveau Bac) donc accueillant des étudiants de même niveau que les ENSU.

A la suite de ce pré-test, nous avons constaté que la plupart des étudiants n'avaient pas répondu à la question n° 9 . Aussi avons nous été amené à la formuler autrement. (Cf annexe 3)

II.2.1.3 - Distribution s et recueil du questionnaire

Un échantillon de volontaires a été construit en fonction des effectifs de chaque école et de la disponibilité des étudiants. Nous avons tenu compte de la part de l'effectif de chaque établissement par rapport à l'effectif total des étudiants.

Tableau 1 : Répartition de la population enquêtée.

ECOLES	EFFECTIFS*	% par rapport à l'effectif total	DISTRIBUES	RECUPERES
ENS	307	29	100	91
ENSETP	115	11	40	33
ENSUT	296	28	97	88
CESTI	105	1	35	23
EBAD	115	11	38	31
EPS	114	11	40	40
TOTAL	1052	100	350	306

*Source : scolarité des établissements 94/95

Compte tenu des contraintes d'ordre matérielle de notre par, et d'un emploi du temps trop chargé des étudiants, trois cent cinquante (350) questionnaires ont été distribués et trois cent six (306) récupérés. Ce qui nous donne un taux de déperdition de 10%. Pour la distribution, nous avons rencontré un certain nombre de difficultés dues aux régimes différenciés d'une école à une autre .

* L'ENSUT et l'ENSETP qui ont un régime "internat" posent moins de problèmes aussi bien pour la distribution que pour la récupération. Cependant, le déplacement incessant des étudiants du second cycle, notamment pour cause de stage nous a un peu perturbé dans la récupération.

* L'EPT qui est situé en dehors de Dakar, nécessitant donc un déplacement.

* L'ENS qui présente la particularité d'avoir deux (02) régimes : externat - internat.

* Quant au CESTI et à l'EBAD, le régime "externat", les emplois du temps surchargés et les stages ont rendu la distribution et le recueil assez difficile. Notons par ailleurs la collaboration des responsables des amicales d'étudiants qui nous a permis de mener notre travail dans les meilleures conditions.

II.2.1.4 - Traitement des données

L'ensemble des vingt variables a été saisi dans un système informatique (logiciel sphinx). Ce système nous permet de pré-coder le type de réponse, le nombre de caractères et réponses possibles. Chaque question étant ainsi codée, les réponses obtenues sont introduites à l'ordinateur en se référant au codes de chaque question.

Ce système nous donne directement un tri à plat (annexe 5) des vingt questions. Le tri à plat d'une question indique le nombre des étudiants qui ont répondu à cette question et leur fréquence. Ce système permet également d'effectuer des croisements de variables. Ce qui signifie que pour une variable donnée, on peut savoir les caractéristiques des étudiants qui ont répondu à cette question en la croisant avec toutes les autres variables

Exemple de tri à plat Variable n° 2 : sexe

LIBELLE	EFFECTIF	FREQUENCE
non réponse	9	3 %
Masculine	240	76 %
Féminine	66	21 %
TOTAL	315	100 %

Commentaire

9 étudiants n'ont pas répondu à la question soit 3 %

240 sont de sexe masculin soit 76 %

66 sont de sexe féminin soit 21 %

Exemple de croisement de variables : variable résidence - variable utilité

	UTILE	RELAT. UTILE	INUTILE	TOTAL
UTILITE RESIDENCE				
INTERNAT	64	27,90	08,10	100
EXTERNAT	60	31,25	08,75	100

Commentaire

64 % des étudiants en régime internat pensent que l'EPS est utile dans leur formation

08,75 % des étudiants en régime externat pensent que l'EPS est inutile dans leur formation

II.2.2 - Elaboration d'un guide d'entretien

C'est à l'aide de ce moyen que nous avons pu recueillir le point de vue des différentes administrations. Muni d'une lettre administrative (annexe 1) ayant comme objet "demande de facilitation de recueil d'informations", nous avons été reçus par les Directeurs des études de l'ENS, du CESTI, de l'ENSETP et de l'EBAD, le chef de scolarité de

l'ENSUT et le Représentant du Directeur des études de l'EPT (qui était en voyage) qui se trouve être le professeur d'EPS en service dans cette école.

A cet effet, nous avons élaboré un guide d'entretien comportant quatre parties :

* Première partie : Présentation générale de l'établissement : effectif, organisation des enseignements, volume horaires...

* Deuxième partie : Rapports administration - activités service des sports ou professeur d'EPS en service

*Troisième partie : Rapports administration - activités des étudiants

* Quatrième partie : cette dernière partie nous a permis d'aborder les efforts qui sont en cours dans leurs établissement et des problèmes rencontrés pour une meilleure prise en charge de l'EPS conformément aux recommandation des textes officiels.

TABLEAU 2 : Présentation générale des ENSU

ECOLES	EFFECTIFS	LICENCIES	HORAIRE HEBDO
ENS	307	30	30 - 36 H
ENSETP	115	45	34 - 38 H
ENSUT	296	48	36 - 40 H
CESTI	106	00	30 - 36 H
EBAD	115	19	30 - 38 H
EPT	114	114	32 - 38 H

* Source = scolarité et service des sports (pour les licenciés) des établissements 94/95

NOTES DE LA DEUXIEME PARTIE

(1) Signification des sigles :

IMA = Institut de Mathématique Appliquée

ISE = Institut des Sciences de l'Environnement

IST = Institut des Sciences de la Terre

CREDILA = Centre de Recherche , d'Etudes et de Documentation sur les Instituts et la Législation Africaine

CHEAIA = Centre des Hautes Etudes Afro-Ibéro-Américaines

ILEA = Institut des Langues Etrangères Appliquées

IOS = Institut d'Odontologie et de Stomatologie

CRBL = Centre de Recherche Biologique sur la Lèpre

CREA = Centre de recherches Economiques Appliquées

LES INSTITUTS D'UNIVERSITE

ISD = Institut de Santé et de Développement

IMTA = Institut de Médecine Tropicale Appliquée

IDHP = Institut des Droits de l'homme et de la Paix

IFE = Institut de Français pour les Etudiants Etrangers

IREMPT = Institut de Recherches sur l'Enseignement de la Mathématique, de la Physique et de la Technologie

CERER = Centre d'Etudes sur les Energies Renouvelables

CLAD = Centre de Linguistique Appliquée de Dakar

CRPP = Centre de Recherches Psychologiques

ITNA = Institut de Technologie Nucléaire Appliquée

IFAN = Institut Fondamental d'Afrique Noire qui est un institut de recherche autonome.

TROISIEME PARTIE : ANALYSE ET DISCUSSION DES
DONNEES

A travers les réponses obtenues par le biais du questionnaire et de l'entretien, nous allons présenter la situation réelle de l'EPS au niveau des ENSU puis les analyser. Mais avant cela, nous nous intéresserons aux ressources matérielles et humaines dont disposent ces écoles à leurs portée et limites, pour finir avec des propositions.

III. .1 - Les ressources matérielles et humaines

III. .1.1 - Les Infrastructures

Il existe à l'UCAD un service de sport rattaché au Rectorat qui gère la pratique physique et sportive des étudiants. Cette mission du service de sport répond aux dispositions définies par les instructions officielles. Pour cela des infrastructures ont été créées pour favoriser une bonne pratique.

En dehors de l'EPT et de l'ENS, toutes les autres écoles utilisent les infrastructures du campus universitaire. Elles sont ainsi composées :

- d'un stade de football avec une piste d'athlétisme peu fonctionnelle ;
- de deux terrains de basket-ball ;
- d'un terrain de volley-ball ;
- de deux terrains de handball ;
- de deux cours de tennis ;
- de deux salles de musculation.

A côté de ces infrastructures, l'ENSETP possède :

- un terrain de football ;
- un terrain de basket en mauvais état.

Quant à l'ENSUT, hormis un terrain de football, on peut noter deux autres de basket-ball et de handball en état de détérioration avancée.

Le CESTI et l'EBAD n'ont aucune infrastructure sportive. L'ENS dispose :

- d'un terrain de football ;
- d'un terrain de basket en mauvais état

L'EPT est sans doute l'école la mieux dotée en infrastructures sportives. Elle comprend :

- un terrain de football gazonné et fonctionnel ;
- un terrain de football annexe ;
- un stadium comportant :
 - * un terrain de volley-ball ;
 - * un terrain de handball ;
 - * deux cours de tennis.
- une salle de gymnastique et de combat ;
- une piscine.

A travers cette description, nous avons voulu montrer l'insuffisance des infrastructures par rapport d'une part aux besoins et à l'effectif pléthorique des étudiants et, de l'autre, aux objectifs fixés par les tests ; ce qui rend précaire la pratique des étudiants.

III. .1.2 - Le Personnel Enseignant

Le service de sport est dirigé par un coordonnateur et composé de huit professeurs d'EPS affectés par discipline et par école. Les disciplines sont : le basket, le football, le handball, la gymnastique et l'athlétisme. Aussi, à l'ENS, on note la présence d'un professeur, à l'ENSETP et à l'ENSUT également on note l'affectation d'un professeur.

Il faut souligner que ces professeurs travaillent en étroite collaboration avec leurs collègues de l'UCAD.

Par contre, aucun professeur n'est détaché à l'EBAD et au CESTI. A l'EPT, deux professeurs sont en fonction. Un fait qui nous paraît aussi

important est le degré d'implication de ces professeurs au niveau des instances administratives de leur école respective et la nature de leurs rapports avec les étudiants. En effet, ces professeurs n'ont pas un statut bien clair dans les écoles. Ils ne participent pas aux prises de décisions et au fonctionnement des écoles. Par rapport aux étudiants, ils se limitent à la confection et au renouvellement des licences parfois à l'organisation de petits tournois.

Cependant, d'une école à une autre, le degré d'implication varie. A travers l'exploitation des données de l'enquête, nous spécifierons les raisons.

III. .2 - Présentation et discussions des résultats de l'enquête

Après avoir exposé les ressources matérielles et humaines il nous reste à comprendre les différents points de vue des principaux acteurs que sont les administrations et les étudiants par rapport à l'enseignement de l'EPS dans leurs établissements. Cette compréhension passe par l'exploitation du guide d'entretien et du questionnaire.

III. .2.1 - L'entretien avec les administrations

Dans cette étude, il nous a paru nécessaire de classer les ENSU en trois catégories sur la base du critère de la présence ou non d'un professeur d'EPS.

Première Catégorie : EBAD - CESTI

Ces deux écoles présentent la particularité d'être enclavée. Elles ne possèdent aucune infrastructures et aucun professeur d'EPS n'y est affecté. Dès lors on comprend aisément la non prise en considération de l'enseignement des APS par l'administration. De manière générale, elle ne s'intéresse ni aux activités de l'UASSU ni à la pratique libre des étudiants. L'explication donnée à cet effet est le "manque de temps" et l'ampleur des programmes. Ainsi, au niveau des instances de décisions du fait de l'absence d'enseignant en EPS, l'administration se soucie peu de la

pratique des étudiants. Cependant, l'administration du CESTI serait favorable à l'affectation d'un professeur d'EPS.

Deuxième Catégorie : ENS - ENSETP - ENSUT

La présence d'un enseignant d'EPS constitue le dénominateur commun de ces écoles. Les enseignants s'occupent de la confection des licences participent à l'organisation des activités sportives et récréatives des étudiants notamment lors des journées culturelles. Evidemment, la mission de ces enseignants ne se limitent pas théoriquement à ces actions ponctuelles. Ce qui laisse croire qu'il n'y a pas une première catégorie n'ayant pas des enseignants. D'autant plus qu'ils n'ont aucune marge de manoeuvre auprès de l'administration pour exercer conformément aux I.O leurs tâches. Pour mieux étayer nos propos, nous prenons l'exemple de l'ENSUT où le Chef de service de la scolarité ignorait avant notre entretien, la présence d'un professeur d'EPS au sein de son personnel.

Ici encore, des raisons semblables à celles déjà évoquées pour la première catégorie sont avancées, à savoir "le manque de temps", "programmes vastes"...

Troisième Catégorie : l'EPT

Bien que les APS ne fassent pas l'objet d'un enseignement officiel dans cet établissement, elles occupent en revanche une place importante dans la vie de tous les jours. Que se soient les étudiants, le personnel de service ou administratif, tous s'adonnent de manière régulière aux activités physiques et sportives. Cela est facilité par les infrastructures adéquates et surtout par un service de sport compétent.

En effet, ce service de sport travaille en étroite collaboration avec l'amicale des étudiants et l'administration. Une parfaite organisation et des membres compétents lui ont valu une certaine reconnaissance du côté de l'administration. Pourtant, cette administration ne pense pas opportun de parler, encore moins d'introduire effectivement les APS comme discipline d'enseignement. Là encore les priorités s'ont ailleurs ; cependant la tradition militaire de l'école fait que les acquis obtenus demeurent.

De manière générale, nous avons constaté que les administrations ne sont pas à l'aise quand nous abordons la place que les APS peuvent occuper dans les programmes d'enseignements. En face de la difficulté (ou même l'impossibilité comme à l'EBAD ou à l'ENSETP) d'obtenir des raisons à ce refus, nous semblons croire que le problème de statut et de conception de l'EPS est la base de cette attitude. Pour les administrations, à ce niveau l'EPS n'a pas vraiment sa place. Ce qui prouve qu'elles ont une vision restrictive des dimensions de l'EPS, se limitant donc à une banale activité physique permettant juste une sudation. Ce qui d'après leur compréhension peut se pratiquer en dehors des programmes officiels.

Mais pour cela, il faut dégager un créneau pour permettre la pratique des étudiants. Ce qui pose le problème de l'application des instructions officielles qui par ailleurs sont totalement ignorées. Finalement, la responsabilité selon les administrations provient d'un niveau supérieur et qu'elles ne font qu'appliquer les textes.

III. .2.2 - Le Questionnaire des étudiants

Nous partons sur la base de variable "utilité" pour interpréter les résultats du questionnaire. L'objectif est de savoir la place que l'EPS peut occuper dans la formation des étudiants. Le tri à plat de cette question (tableau 1) nous montre que 68 % des étudiants interrogés pensent que l'EPS est utile dans leur formation et 8 % pensent qu'elle est inutile.

TABLEAU 1 : Utilité de l'EPS

LIBELLE	EFFECTIF	FREQUENCE
non réponse	11	04 %
utile	215	68 %
relativement utile	63	20 %
inutile	25	08 %
TOTAL	315	100 %

Dans les deux cas des raisons ont été avancées. Les premières soutiennent que :

- permet de maintenir la forme physique ;
- permet de libérer le stress, de décompresser ;
- libère l'esprit qui sera plus réceptif à un travail intellectuel par la suite ;
- crée une dynamique de groupe, le rapprochement des individus et favorise des relations ;
- développe la personnalité des pratiquants ;
- permet de découvrir beaucoup des sports.

En regardant de plus près, on voit que les étudiants se soucient beaucoup de leur santé. Ils pensent tous que le rôle premier de l'EPS est d'assurer une bonne ressource physique que leur permet de travailler, " d'apprendre leur leçons " dans les meilleures conditions. A ce niveau donc, le caractère utilitaire est essentiellement d'ordre sanitaire.

Quant aux seconds, ils pensent que :

- l'EPS est une discipline uniquement scolaire ;
- l'EPS ne leur apporte rien dans leur formation ;
- l'emploi du temps est trop chargé donc il ne peut y avoir de place pour l'EPS.

A y voir de plus près, ces étudiants aussi ont une conception restrictive de l'EPS. Ce qui peut être lié à un vécu scolaire pas satisfaisant. Concernant le premier cas, (ceux qui croient à l'utilité de l'EPS dans leur formation) il nous semble important de connaître les caractéristiques des étudiants. Ce qui est possible grâce aux croisements de variables.

TABLEAU 2 : Croisement Variables Age - Utilité

UTILITE	UTILE	RELAT UTILE	INUTILE	TOTAL
AGE				
18 - 29 ans	61,60	30,40	08	100
30 ans et plus	70	23	07	100

Pourcentage de la première ligne établi sur 250 citations

Pourcentage de la seconde ligne établi su 55 citations.

Les étudiants âgés de 18 à 29 ans pensent à 61,60 % que l'EPS est utile dans leur formation, tandis que leurs aînés de plus de 30 ans le pensent à 7 % . Ce pourcentage élevé s'explique par le fait que les plus âgés sont plutôt préoccupés par leur état de santé pour vaincre le poids de l'âge et avoir ainsi une résistance leur permettant de soutenir le rythme de la formation

TABLEAU 3 Croisement variables Sexe - Utilité

UTILITE	UTILE	RELAT UTILE	INUTILE	TOTAL
SEXE				
Masculin	65	27,50	07,50	100
Féminin	57,50	31,90	10,60	100

Pourcentage 1ère ligne établi sur 240 citations

Pourcentage 2nde ligne établi sur 66 citations

Les étudiants croient plus à l'utilité de l'EPS dans la formation (65 %) que les étudiants (57,57 %) . Ce qui est logique en égard à la représentation de manière générale de la pratique des activités physiques de la femme par la société.

TABLEAU 4 : Croisement variables Nationalité - Utilité

UTILITE	UTILE	RELAT UTILE	INUTILE	TOTAL
NATIONALITE				
Sénégalaise	62,70	28,90	08,40	100
Etrangère	68,75	25	06,25	100

Pourcentage 1ère ligne établi sur 272 citations

Pourcentage 2nde ligne établi sur 32 citations

Ce croisement nous permet d'effectuer une comparaison avec le système d'enseignement des autres pays. En effet, le pourcentage élevé (68,75 %) montre que l'EPS est aussi prise au sérieux dans le système éducatif des étrangers.

TABLEAU 5 : Croisement variables Ecole - Utilité

UTILITE	UTILE	RELAT UTILE	INUTILE	TOTAL
ECOLE				
EBAD	67,75	25,80	06,45	100
ENSUT	65,90	25,10	09	100
ENSETP	51,51	36,37	12,12	100
CESTI	60,86	30,45	08,69	100
ENS	53,84	36,27	09,89	100
EPT	90	10	00	100

Pourcentage 1ère ligne établi sur 31 citations

Pourcentage 2ème ligne établi sur 88 citations

Pourcentage 3ème ligne établi sur 33 citations

Pourcentage 4ème ligne établi sur 23 citations

Pourcentage 5ème ligne établi sur 91 citations

Pourcentage 6ème ligne établi sur 40 citations

Le pourcentage très impressionnant de 90 à l'EPT fait penser à la première vocation militaire de l'établissement. De plus c'est l'école la mieux dotée en infrastructures et en personnel enseignant. L'arrêt des cours à 18 H contribue aussi largement à motiver les étudiants pour une pratique massive des APS.

L'EBAD présente une situation contraire à celle de l'EPT : pas d'infrastructures aucun enseignant et surtout un emploi du temps surchargé qui ne leur permet pas d'accéder à la pratique d'une APS de leur choix. C'est sans doute ce qui explique qu'elle soit le deuxième établissement (après l'EPT) où les étudiants ont le plus exprimé l'utilité de l'EPS avec 68 %. Ce fort pourcentage représente plutôt un appel pour leur permettre de soutenir le rythme de la formation. De même, les étudiants des autres établissements ont pour la grande majorité exprimé un point de vue positif quant à l'utilité de l'EPS dans leur formation. Cependant, on note des fréquences moyennes à l'ENSETP (51,51) et à l'ENS(53,84).

Et c'est également au niveau de ces écoles que l'on note les taux les plus élevés chez les étudiants qui pensent à l'inutilité de l'EPS dans la formation avec respectivement 12,12 et 09,89 %. Le paradoxe c'est que des professeurs sont affectés dans ces écoles, ce qui nous permet de dire que leur mission est soit mal définie soit mal exécutée.

TABEAU 6 Croisement variables Classe - Utilité

UTILITE CLASSE	UTILE	RELAT	UTILE	INUTILE	TOTAL
Premier Cycle	60,60	30,54		08,86	100
Second Cycle	71	23		06	100

Pourcentage de la 1ère ligne établi sur 203 citations

Pourcentage de la 2nde ligne établi sur 86 citations

Ici la différence entre le premier cycle (60,60) et le second cycle (71) peut être expliquée par le programme plus chargé pour le premier. Donc les étudiants tiennent aussi compte de leur charge horaire pour juger de l'utilité de l'EPS.

TABLEAU 7 - Croisement variables Résidence - Utilité

UTILITE RESIDENCE	UTILE	RELAT UTILE	INUTILE	TOTAL
Internat	64	27,90	08,10	100
Externat	60	31,25	08,75	100

Pourcentage 1ère ligne établi sur 222 citations

Pourcentage 2nde ligne établi sur 80 citations

A ce niveau la différence de régime ne joue pas tellement sur le désir des étudiants. Tous, qu'ils soient internes (64 %) ou externes (60%) croient à l'utilité de l'EPS dans leur formation.

TABLEAUX 8 et 9 : Croisement variables Coursus : Durée 1 -
Durée 2 / Utilité

Tableau 8

	Utile	Relat Utile	Inutile	TOTAL
UTILITE				
DUREE 1				
1 à 9 ans	58	26	166	100
10 ans et plus	80	14	06	100

Pourcentage 1ère ligne établi sur 31 citations

Pourcentage 2nde ligne établi sur 15 citations.

Tableau 9

	UTILE	RELAT UTILE	INUTILE	TOTAL
UTILITE				
DUREE 2				
OUI	59,50	32,70	07,80	100
NON	63,40	27	09,60	100

Pourcentage 1ère ligne établi sur 89 citations

Pourcentage 2nde ligne établi sur 156 citations

Nous voulons savoir par ce double croisement de variables la position des professionnels d'une part et de l'autre celle des étudiants ayant passé le concours direct.

Pour le premier, le pourcentage très élevé (80) des plus vieux professionnels c'est-à-dire âgés de 10 ans et plus, confirme nos interprétations du premier croisement entre la variable âge et celle de l'utilité.

Pour le second, il est à noter que les étudiants provenant directement du lycée (n'ayant pas passé à la faculté ou ailleurs) se sont plus exprimés en faveur de l'EPS dans la formation (63,4 %) que les autres (59,5 %).

TABLEAU 10 - Croisement variables Régularité -Dispense - Utilité

	UTILE	RELAT UTILE	INUTILE	TOTAL
UTILITE				
REGULARITE				
REGULIERE	67,80	25,06	07,14	100
TRES	57	43	00	100
IRREGUL				
INEXISTANTE	36	46	18	100

Pourcentage 1ère ligne établi sur 252 citations

Pourcentage 2ème ligne établi sur 7 citations

Pourcentage 3ème ligne établi sur 11 citations

Même parmi ceux qui étaient très irréguliers aux cours d'EPS dans les lycées, 57 % pensent que l'EPS est utile dans leur formation. Ces irrégularités sont généralement dues aux dispenses. Soulignons que 78 % des étudiants interrogés n'ont jamais eu une dispense durant leur scolarité (voir tri à plat question n° 9). Et que parmi les 68 étudiants ayant été au moins dispensé d'une année de cours d'EPS, 39 l'ont été en terminale et 24 en troisième. S'agissant des dispenses en terminale, 43,58 % pensent pourtant que l'EPS est utile dans leur formation, tandis que 23 % pensent le contraire. Ce qui nous emmène à dire que c'est plutôt par peur de l'évaluation de l'EPS à l'examen final (bac) que les élèves cherchent des dispenses.

TABLEAU 11 - Croisement variables Satisfaction -Utilité

	Utile	Relat utile	Inutile	TOTAL
UTILITE				
SATISFACTIO				
N				
Satisfait	77	18,50	04,50	100
Moyen satisfait	50,80	39,40	09,80	100
Pas satisfait	42	00	58	100

Il est tout à fait logique que les élèves satisfaits des cours d'EPS au lycée tournent à 77 % que ces cours soient poursuivis au niveau de leur formation supérieur.

Ces premières analyses nous montrent que quelque soit la caractéristique de la variable, les étudiants pour la grande majorité pensent que l'EPS est utile dans leur formation. Cependant, nous notons un écart entre leur souhait et la réalité sur le terrain. Autrement dit seuls 4 % pratiquent une activité physique et sportive très régulièrement et 27 % régulièrement contre 42 % irrégulièrement. C'est à l'EPT uniquement où les étudiants qui pratiquent irrégulièrement surchargés. De manière plus générale, cette irrégularité s'explique par des emplois du temps surchargés qui font que les étudiants ne sont libérés que tardivement des cours. Ainsi 38 % d'entre eux pratiquent en fin d'après midi et 31 % le soir. De plus du fait que certaines écoles ne possèdent pas beaucoup d'infrastructures, et ayant un régime externat, la pratique libre d'APS devient précaire (EBAD - CESTI). Hormis l'EPT et l'ENSUT où les étudiants pratiquent pour la plupart au sein des établissements, la corniche ouest de Dakar (vers IFAN) constitue un terrain privilégié de la majorité (45 %) . Pour justifier cela, 49 % des pratiquants ont comme activité le jogging et nous savons que la corniche ouest est par excellence l'endroit le plus propice à la course.

La fréquence élevée observée pour le football (46 %) n'est pas une surprise dans la mesure où ce sport ne nécessite pas d'infrastructures spécifiques. En effet, sur un terrain vague et avec un ballon le football se

pratique facilement. A côté du football, on notera d'ailleurs les faibles fréquences des autres sports qui nécessitent d'infrastructures plus spécifiques de participation des étudiants aux différentes compétitions organisées au niveau de leur école nous a aussi intéressé . Ainsi, 30 % participent aux compétitions organisées par leur amicale et 20 % à l'UASSU. A côté des manifestations de ces institutions, les étudiants s'organisent dans un cadre plus informel et libre pour des compétitions plus importantes (52 %) . Celles-ci vont des matches "intercouloirs" aux "inter-pavillons". La diversité des activités pratiquées montre également que les étudiants ont une culture physique qu'ils veulent sans cesse améliorer.

Concernant ces organisations en niveau des établissements respectifs, les amicales d'étudiants sont les plus citées (67 %). Cependant on note 19 % dans la rubrique "ne sais pas" et 15 % soulignent l'intervention du professeur d'EPS.

Nous constatons après ces analyses que l'enseignement des APS trouverait largement un écho favorable du côté des étudiants dans les ENSU. Cela s'est traduit par les nombreuses suggestions qu'ils ont exprimées :

- augmenter les infrastructures et équipements (aires de jeu, salles, ballons)
- augmenter le nombre d'enseignants d'EPS ;
- instaurer des cours théoriques ;
- revoir la programmation et les emplois du temps ;
- suivi médical approprié pour régler le problème des dispenses ;
- plus de volonté politique de la part des autorités ;
- s'appesantir sur les compétitions de l'UASSU ;
- décentraliser et équilibrer la répartition des infrastructures au niveau de toutes les écoles ;
- adapter les programmes avec les besoins des étudiants ;
- innover d'autres exercices et techniques pour motiver les étudiants ;
- ne pas privilégier certaines disciplines par rapport à d'autres ;
- récompenser les lauréats lors des compétitions en UASSU ;

- promouvoir les sports individuels ;
- évaluer les étudiants ;
- imposer l'EPS dans certains concours ;
- refuser certains postes dans l'administration aux gens dispensés.

C O N C L U S I O N

A la suite de ces analyses, le principal enseignement à tirer est que l'EPS souffre encore d'une crise d'identité. Un problème de statut et une incertitude sur le contenu constituent pour l'essentiel les facteurs limitatifs à son développement..

Fondamentalement les écrits ne manquent pas. Le débat se trouve donc au niveau pratique ; c'est-à-dire l'application effective des recommandations. Ce qui devrait commencer dès le primaire avec l'affectation d'enseignant. Nous pensons que c'est à ce stade que l'adulte de demain commence à se forger dans toutes ses composantes. Pour cela, il faudrait nécessairement accroître la formation de cadres et surtout asseoir une volonté politique réelle pour appliquer les textes. Et ceci à tous les niveaux jusqu'au supérieur.

Justement, tout au long de cette étude, nous avons cherché à comprendre les blocages qui sont à la base de la non prise en considération de l'enseignement de l'EPS dans les ENSU. Les résultats de l'enquête ont confirmé les hypothèses que nous avons émises au début. En effet, l'insuffisance (ou le manque de ressources matérielles et humaines, le problème du statut de l'EPS et surtout l'ignorance totale des textes fixant les objectifs de son enseignement sont les principaux éléments limitatifs.

Pourtant, une très grande majorité des étudiants trouvent que l'EPS est utile dans la formation. Pour notre part, nous pensons qu'il est possible d'organiser des cours tenant compte des spécificités de la formations et des besoins des étudiants. Ce qui nécessite une association et une collaboration constante des enseignants d'EP et des professeurs spécialisés pour l'élaboration d'un programme officiel.

L'enseignant sera orienté vers :

- 1 - l'acquisition d'une aisance motrice particulière et d'une disponibilité gestuelle favorisant l'apprentissage plus rapide et meilleur des gestes de la profession ;

2 - la vigilance générale qui instaure une attitude, cultive des réflexes et habitue à une conduite propice à la prévention des accidents professionnels ;

3 - la compensation des contraintes physiques, psychologiques et sociologiques à l'accomplissement du devoir professionnel (lutte contre les diverses formes de fatigue, contre les déformations...).

On parlera alors d'éducation physique spécialisée. Cette éducation physique à caractère utilitaire vise le maintien de la santé, l'acte physique dans les travaux quotidiens et prépare à la vie professionnelle et aux loisirs.

Toujours dans cette lancée, il ne faut pas oublier les disciplines sportives qui permettent de déboucher sur une élite, répondant aussi aux objectifs des I.O.

Tout ceci répond aux recommandations de la charte internationale de l'EPS qui stipule que "les programmes d'EPS doivent être conçus en fonction des besoins et des caractéristiques personnels des pratiquants ainsi que de conditions constitutionnelles...".(1)

Nous avons été guidé par un seul souci, celui de contribuer à travers cette étude, à élever le niveau de formation des étudiants par l'introduction de l'enseignement de l'EPS dans les programmes officielles. Loin d'être exhaustive, elle a voulu apporter une pierre de plus dans l'édification d'un système éducatif de qualité qui verrait émerger de l'école de valeureux hommes et femmes capables d'assurer le développement du Sénégal.

Cependant, ^{!!} la continuité de l'activité physique et de la pratique du sport doit être assurée durant toute la vie au moyen d'une éducation globale, permanente et démocratisée. ^{!!} (2)

NOTES DERNIERE PARTIE

- 1 - Article 3.1 Charte Internationale de l'EP
- 2 - Article 2.1 Charte Internationale de l'EPS.

BIBLIOGRAPHIE

- Bernard, M 2 CO, Itinéraire d'un concept, Revue Esprit, N° 446 Mai 1975
- BOB, F, L'EP et le Sport au Sénégal, Situation actuelle et perspectives, Avril 1984
- Deville Danthu, B, Sport, Véhicule et révélation politiques : exemple du Sénégal de 1945 à 1960, Université de Provence. Aix Marseille 1989, Mémoire de Maîtrise 77 PP
- M.E.N Recueil de textes réglementaire relatif à l'EPS (Instructions officielles) Oct 1973
- PINEAU, C Programme en EPS, Revue EPS N° 245, Janvier - Février 1994
- Thomas, R, l'Education Physique, Collection Que' sais-je ? P.U.F, 2ème Ed 1981
- ULMANN, J De la gymnastique aux sports modernes, Vrin, 2ème Ed, Paris 1989
- UNESCO, Charte International de l'EPS, 20ème session, Paris 1978



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Annexe 1

N° 94 - 137 MJS/INSEPS

MINISTERE DE LA
JEUNESSE ET DES SPORTS

Dakar, le 11 NOV. 1994

INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR
DE L'EDUCATION POPULAIRE
ET DU SPORT

☎ 23.33.84 - B.P. 3256

A Monsieur le Directeur de

OBJET : Demande de facilitation de recueil
d'informations.

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de sa formation M. Abdoulaye DIOUF, élève-professeur d'éducation physique et sportive en 4ème année (Maîtrise ès STAPS) à l'Institut National Supérieur de l'Education Populaire et du Sport, prépare un Mémoire sur la pratique de l'éducation physique et du sport dans les écoles nationales supérieures du Sénégal.

Je vous saurais gré de bien vouloir l'autoriser à prendre contact avec vos services compétents pour recueillir toutes les informations susceptibles de lui permettre de mener à bout la réflexion entreprise.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur,



Gérard DIAMÉ

ANNEXE 2

GUIDE D'ENTRETIEN

1ère partie : Présentation générale de l'établissement

- 1 - Effectifs
- 2 - Organisation des enseignements
- 3 - Volumes horaires

2ème partie* : Rapports Administration/Activités professeur d'EPS (ou service du sport)

- 1 - Place du professeur dans l'organisation des études
- 2 - Rapports professeur et ses collègues d'autres disciplines

3ème partie : Rapports Administration/pratique physique des Etudiants

- 1 - Prend elle en compte ce volet dans la formation
- 2 - Son point de vue si les étudiants demandaient l'aménagement d'un créneau libre pour s'adonner aux exercices physiques.

4ème partie : Perspectives pour une intégration effective de l'enseignement des APS dans les programmes.

* Nous n'avons pas abordé cette partie avec les directeurs des Etudes du CESTI et de l'EBAD; ces écoles ne disposent ni d'un professeur d'EPS ni d'un service de sports.

A N N E X E 3

1ère Formulation :

" Si vous êtes entré par concours direct, précisez s'il y a lieu, le nombre d'année(s) de rupture scolaire après l'obtention du bac : an(s)

2ème Formulation :

"Si vous êtes entré par concours direct dans votre établissement actuel, en avez-vous auparavant fréquenté un autre ?

OUI (préciser)

NON

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP

Annexe 4

INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR
DE L'EDUCATION POPULAIRE ET
DU SPORT

B.P. 3256-STADE IBA MAR DIOP
TEL : 23-33-84 (D A K A R)

QUESTIONNAIRE

CHERS ETUDIANTS,

Le présent questionnaire qui vous est soumis s'inscrit dans le cadre d'une étude portant sur l'organisation de l'Education Physique et Sportive (E.P.S.) dans les Ecoles Nationales d'Université.

Il est destiné à recueillir des informations qui devront servir à l'élaboration d'un mémoire de maîtrise des Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (S.T.A.P.S.).

Dans cette perspective, nous sollicitons votre collaboration pour répondre au questionnaire ci-joint tout en vous rappelant que la validité des conclusions ne dépend que de la qualité de vos réponses.

En vous garantissant l'anonymat des réponses nous vous remercions pour votre précieuse collaboration./.

Abdoulaye DIOUF

MAITRISE STAPS - INSEPS

DAKAR.

N.B. : -Vous cocherez la case correspondant à la réponse que vous aurez à choisir

-Pour les Questions N° 11, 15, 17, 18, 19 et 20 vous avez la possibilité d'associer plusieurs réponses selon la nécessité ;

-Pour toutes les autres une seule réponse sera admise.

1/-AGE :

- 1- 18 - 21 Ans 2- 22 -25 Ans
3- 26 - 29 Ans 4- 30 -33 Ans
5- 34 et plus

2/-SEXE :

- 1- Masculin 2- Féminin

3/-NATIONALE :

- 1- sénégalais (e) 2- Etranger (e)

4/-ETABLISSEMENT FREQUENTE :

- 1- E.B.A.D. 2- E.N.S.U.T. 3- E.N.S.E.T.P.
4- C.E.S.T.I. 5- E.N.S. 6- E.P.T.

5/-CLASSE (OU SECTION POUR L'E.N.S.) :

- 1- 1ère Année 2- 2ème Année 3- 3ème Année
4- 4ème Année 5- 5ème Année

6/-VIVEZ VOUS EN REGIME :

- 1- Externat 2- Internat

7/-ETES-VOUS ENTRE DANS VOTRE ETABLISSEMENT ACTUEL PAR CONCOURS :

- 1- Professionnel 2- DIRECT

8/-SI VOUS ETES ENTRE PAR CONCOURS PROFESSIONNEL PRECISEZ LA DUREE DE VOTRE EXPERIENCE PROFESSIONNELLE : Ans.

9/-SI VOUS ETES ENTRE PAR CONCOURS DIRECT DANS VOTRE ETABLISSEMENT ACTUEL, AVEZ-VOUS AUPARAVANT FREQUENTE UN AUTRE :

- Oui (Préciser) NON

10/-DIREZ-VOUS DE VOTRE PARTICIPATION AUX COURS D'EPS AU LYCEE QU'ELLE ETAIT :

- 1- Très régulière 2- Régulière 3- Irrégulière
4- Très irrégulière 5- Innexistante

11/-SI VOUS ETIEZ DISPENSE DES COURS D'EPS PRECISEZ A QUEL(S) MOMENT(S) DE VOTRE SCOLA

- 1- 6ème 2- 5ème 3- 4ème 4- 3ème
5- 2nd 6- 1ère 7- 1le

12/- PAR RAPPORT A VOS ATTENTES CONCERNANT LES COURS D'EPS AU LYCEE DIREZ VOUS QUE VOUS ETIEZ :

- 1- Très satisfait 2- Satisfait 3- Moyennement satisfait
4- Pas satisfait 5- Pas du tout satisfait

13/- SELON VOUS L'EPS DOIT ELLE ETRE AU NIVEAU SCOLAIRE UNE DISCIPLINE :

- 1- Obligatoire 2- Facultative 3- Non Enseignée

14/- PENSEZ-VOUS DANS LE CADRE DE VOTRE FORMATION ACTUELLE QU'ELLE SOIT :

- 1- Très utile 2- Utile 3- Relativement utile
4- Peu utile 5- Inutile

Donner vos raisons

.....
.....
.....
.....
.....
.....

15/- ACTUELLEMENT QUI SE CHARGE DE L'ORGANISATION DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES DANS VOTRE ETABLISSEMENT ?

- 1- Administration 2- Prof.EPS. 3- Amicale des étudiants
4- Autre (s) (à préciser) 5- Ne sais pas

16/- EN DEHORS DE VOS COURS VOTRE PRATIQUE SPORTIVE EST ELLE :

- 1- Très régulière Régulière 3- Irrégulière
4- Très irrégulière 5- Inexistence

17/- A QUEL (S) MOMENT (S) DE LA JOURNEE PRATIQUEZ-VOUS ?

- 1- Début après-midi 2- Fin après-midi 3- Soir
4- Week-end 5- Vacances

18/- QUELLES INFRASTRUCTURES (TERRAINS ; SALLES...) UTILISEZ VOUS ?

- 1- Ecole 2- Université 3- Quartier
4- Ailleurs (à préciser)

19/-PARTICIPEZ-VOUS AUX COMPETITIONS ORGANISEES PAR :

- 1- L'Amicale 2- UASSU 3- CIVIL 4-Navétane
5-Corporatif 6- Informel 7- Libre

20/-QUELLE (S) ACTIVITE (S) PRATIQUEZ-VOUS ?

- 1- Football 2- Basket 3- Volley 4- HandBall
5- Athlétisme 6- Danse 7- Arts martiaux
8- Gymnastique d'entretien 9- Jogging 10-Autres (à préciser)/

21/-D'APRES VOUS QUELLES SONT LES DIFFICULTES QUE RENCONTRE L'EPS DE MANIERE GENERALE ?

Donner des suggestions

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

ANNEXE 5

1 - AGE

LIBELLE	NB. OBS	FREQUENCE
non réponse	10	3%
18 à 21 ans	38	12%
22 à 25 ans	145	46%
26 à 29 ans	67	21%
30 à 33 ans	26	8%
34 et plus	29	9%
T O T A L	315	100%

2 - SEXE

LIBELLE	NB. OBS	FREQUENCE
non réponse	9	3%
Masculin	240	76%
Féminin	66	21%
T O T A L	315	100%

3 - NATIONALITE

LIBELLE	NB. OBS	FREQUENCE
non réponse	9	3%
Sénégalaise	240	76%
Etrangère	66	21%
T O T A L	315	100%

4 - ECOLE

LIBELLE	NB. OBS	FREQUENCE
non réponse	9	3%
E. B. A. O	31	10%
E. N. S. U. T	88	28%
E. N. S. E. T. P	33	10%
C. E. S. T. I	23	7%
E. N. S	91	29%
E. P. T	40	13%
T O T A L	315	100%

5 - CLASSE

LIBELLE	NB. OBS	FREQUENCE
non réponse	26	8%
1ère année	104	33%
2ème année	99	31%
3ème année	38	12%
4ème année	21	7%
5ème année	27	9%
T O T A L	315	100%

6 - RESIDENCE

LIBELLE	NB. OBS	FREQUENCE
non réponse	13	4%
Externat	80	26%
Internat	222	70%
T O T A L	315	100%

7 - CURSUS

LIBELLE	NB. OBS	FREQUENCE
non réponse	13	4%
Professionnel	48	15%
Direct	254	81%
T O T A L	315	100%

8 - DUREE1

LIBELLE	NB. OBS	FREQUENCE
non réponse	269	85%
1 à 3 ans	17	5%
4 à 6 ans	8	3%
7 à 9 ans	6	2%
10 ans et plus	15	5%
T O T A L	315	100%

9 - DUREE2

LIBELLE	NB. OBS	FREQUENCE
non réponse	70	22%
Oui	89	28%
Non	156	50%
T O T A L	315	100%

10 - REGULARITE

LIBELLE	NB. OBS	FREQUENCE
non réponse	11	3%
très régulière	113	36%
régulière	139	44%
irrégulière	34	11%
très irrégulière	7	2%
inexistante	11	3%
T O T A L	315	100%

11 - DISPENSE

LIBELLE	NB. OBS	FREQUENCE
non réponse	246	78%
6eme	5	2%
5eme	8	3%
4eme	16	5%
3eme	24	8%
2nd	12	4%
1ère	19	6%
1le	39	12%
T O T A L	315	100%

12 - SATISFACTION

LIBELLE	NB. OBS	FREQUENCE
non réponse	17	5%
très satisfait	32	10%
satisfait	122	39%
moyen - satisfait	122	39%
pas satisfait	15	5%
pas du tout	7	2%
T O T A L	315	100%

13 - STATUT

LIBELLE	NB. OBS	FREQUENCE
non réponse	11	3%
Obligatoire	230	73%
Faultative	68	22%
non enseigne	6	2%
T O T A L	315	100%

14 - UTILITE

LIBELLE	NB. OBS	FREQUENCE
non réponse	12	4%
très utile	71	23%
utile	123	39%
relativement utile	63	20%
peu utile	21	7%
inutile	25	8%
T O T A L	315	100%

15 - RESPONSABLE

LIBELLE	NB. OBS	FREQUENCE
non réponse	13	4%
Administration	15	5%
Prof EPS	48	15%
Amicale - Etudiant	210	67%
Autre	7	2%
Ne sais pas	61	19%
T O T A L	315	100%

16 - PRATIQUE

LIBELLE	NB. OBS	FREQUENCE
non réponse	12	4%
très régulière	13	4%
régulière	84	27%
irrégulière	132	42%
très irrégulière	38	12%
inexistante	36	
T O T A L	315	100%

17 - MOMENT

LIBELLE	NB. OBS	FREQUENCE
non réponse	43	14%
début après midi	4	1%
fin après midi	119	38%
soir	98	31%
week - end	70	22%
vacances	135	43%
T O T A L	315	100%

18 - LIEU

LIBELLE	NB. OBS	FREQUENCE
non réponse	44	14%
école	95	30%
université	48	16%
quartier	79	25%
ailleurs	142	45%
T O T A L	315	100%

19 - INSTITUTION

LIBELLE	NB. OBS	FREQUENCE
non réponse	75	24%
Amicale	95	30%
UASSU	64	20%
Civil	18	6%
Navétans	53	17%
Corporatif	11	3%
informel	40	13%
libre	124	39%
T O T A L	315	100%

20 - ACTIVITES

LIBELLE	NB. OBS	FREQUENCE
non réponse	46	15%
football	145	46%
basket	45	14%
volley	30	10%
handball	34	11%
athletisme	28	9%
dancee	8	3%
arte martiaux	35	11%
gym entretien	50	16%
jogging	154	49%
autres	21	7%
T O T A L	315	100%